

représentants en mission à Lyon, présents à la journée du 29 mai, publièrent le lendemain, peut-être par peur des vainqueurs, une proclamation dans laquelle ils rendaient aux Lyonnais une justice un peu tardive et reconnaissaient les abus dont ils avaient eu à se plaindre.

Le 11 juin, un nouveau commissaire extraordinaire, investi de pleins pouvoirs, Robert Lindet, se présente devant le Conseil de la commune de la part de la Convention. L'accueil qu'il reçut avait de quoi surprendre ce mandataire d'une Assemblée peu habituée à voir discuter ses actes. On était au lendemain du coup d'Etat des 31 mai et 2 juin 1793, par lequel la Convention avait ordonné l'arrestation de vingt-neuf de ses membres appartenant au parti girondin, sous l'accusation de fédéralisme. Un pareil acte ruinait l'autorité d'une Assemblée qui se mutilait ainsi elle-même. Les Lyonnais qui siégeaient à l'Hôtel de Ville firent savoir au représentant envoyé en mission auprès d'eux, qu'ils n'avaient pas d'ordre à recevoir de la Convention tant qu'elle n'aurait pas rappelé dans son sein ceux de ses membres qu'elle en avait chassés. Cela n'empêcha pas le délégué de la Convention d'écrire à ses commettants : « Quelle que soit l'agitation à Lyon, l'ordre y règne ; personne ici ne veut de tyran ; tous tiennent le même langage, les mots *République*, *Unité*, *Indivisibilité*, sont dans toutes les bouches. Pour fomenter les troubles et entretenir la division et les méfiances, on publie qu'il existe à Lyon un parti qui veut ériger en monarchie la moitié de la France et abandonner l'autre moitié. De si grossières impostures font beaucoup de mal (1). »

---

(1) Aulard. — *Recueil des actes du Comité de Salut Public et de la correspondance officielle des Représentants en mission*. T. IV, p. 496. — V. lettres 9, 12, 14, 15 juin 1793.